

PRÉFET DE L'AISNE

Direction départementale des territoires Service Environnement

Unité police de l'eau

Laon, le 26 février 2019

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement concernant les travaux de renaturation de l'Ardon et de l'Ailette

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté en date du 19 février 2019, une enquête publique qui sera ouverte du 2 avril 2019 au 3 mai 2019 inclus, dans les communes de Bourguignon-sous-Montbavin, Chavignon, Chivy-les-Etouvelles, Etouvelles, Laon, Nouvion-le-Vineux, Royaucourt-et-Chailvet, Urcel et Vaucelles-et-Beffecourt sur la demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement concernant les travaux de renaturation de l'Ardon et de l'Ailette présentée par le syndicat du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette.

## Le projet porte sur :

- > le reméandrage de l'Ardon en trois tronçons distincts représentant un linéaire total de 7 kilomètres en amont de la confluence avec la rivière "L'Ailette";
- l'amélioration de la continuité écologique ;
- la création de zones de frayère aux abords des secteurs reméandrés.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient notamment une étude des incidences sur l'environnement, en mairies de Bourguignon-sous-Montbavin, Chavignon, Chivy-les-Etouvelles, Etouvelles, Laon, Nouvion-le-Vineux, Royaucourt-et-Chailvet, Urcel et Vaucelles-et-Beffecourt, ou à la Direction départementale des territoires aux heures habituelles d'ouverture sur support papier ou sur un poste informatique mis à disposition, sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne, rubrique "Enquêtes publiques" (www.aisne.gouv.fr), et formuler éventuellement ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de Vaucelles-et-Beffecourt, siège de l'enquête ou à l'adresse électronique suivante : ddt-env-pe-participation-public@aisne.gouv.fr. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent également être demandées auprès du syndicat du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette par téléphone au 03.23.20.36.74 ou par courrier au 10 rue du Bon Puits - 02000 Chivy-les-Etouvelles, responsable du projet, ou à la direction départementale des territoires de l'Aisne, service Environnement, unité police de l'eau, 50 boulevard de Lyon - 02011 Laon Cédex - téléphone : 03.23.24.64.00.

M. Michel JORDA, ingénieur en retraite, a été désigné commissaire-enquêteur. Il siégera pour recevoir les observations du public aux jours, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEUX
mardi 2 avril 2019	9 heures à 12 heures	mairie de Vaucelles-et-Beffecourt
mercredi 10 avril 2019	14heures à 17 heures	mairie de Vaucelles-et-Beffecourt
jeudi 18 avril 2019	14 heures à 17 heures	mairie de Chivy-les-Etouvelles
samedi 27 avril 2019	9 heures à 12 heures	mairie de Vaucelles-et-Beffecourt
vendredi 3 mai 2019	15 heures à 18 heures	mairie de Vaucelles-et-Beffecourt

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la direction départementale des territoires de l'Aisne, dans les mairies des communes susvisées et sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne (www.aisne.gouv.fr), pendant une durée d'un an.

Le préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre les décisions relatives aux demandes susvisées qui peuvent être un arrêté d'autorisation, éventuellement assorti du respect de prescriptions, et une déclaration d'intérêt général permettant la réalisation du projet susmentionné au titre des articles L. 211-7 et L. 181-1 et suivants du code de l'environnement ou un arrêté de refus d'autorisation.

Pour le préfet de l'Aisne et par délégation, Pour le directeur départemental des territoires, La responsable du service Environnement,

Florence BOUTON